

PSPA- Déclaration anticipée – Droits des patients -Demande d'euthanasie ?

Le 07/05/ de 9h30 à 16h30 à l'espace Formations Repère à Nivelles

Formation reconnue pour les directeurs de maison de repos Bruxelles , Wallonie

Objectifs

- Expliciter l'application du cadre législatif relatif aux droits des patients au quotidien
- Définir le rôle, les responsabilités et champ d'action de la personne de confiance, le mandataire, le représentant, l'administrateur.
- Expliciter le PSPA
- Comment entendre et accompagner une demande d'euthanasie.
- Connaître la législation sur l'euthanasie
- Prendre du recul par rapport à son vécu de soignant face à de telles demandes

Profil des participants : Directeurs, personnel, encadrant, travailleur sociaux, personnel infirmier, paramédical, soignant.

Contenu de la formation :

- Expliciter l'application du cadre législatif relatif aux droits des patients au quotidien
Le consentement, le refus de soins.
- PSPA : projet de soins anticipé et personnalisé.
- La déclaration anticipée
- Loi : Droits du patient
- Rôle et responsabilités :
 - La personne de confiance
 - Le mandataire
 - Le représentant
 - L'administrateur
- Pour le patient incapable d'exercer ses droits ?
- Législation sur l'euthanasie
- Processus au départ d'une demande

Méthode et déroulement : Rappel théorique et ateliers concrets et pratiques : participation active du groupe. Basés sur le vécu, attentes et connaissances des participants,

Formation dispensée par : Nathalie Snackers , infirmière spécialisée en soins palliatifs

A l'espace Formations Repère 8 Rue du Bosquet -1400 Nivelles de 9h30 à 16h30.

Prix : 95 € – Livret pédagogique -pauses cafés inclus – [Inscription en ligne](http://www.formationsrepere.be) sur www.formationsrepere.be ou par mail info@formationsrepere.be ou par téléphone 0498/680207

